

OPTION FACULTATIVE HIPPOLOGIE-EQUITATION en 2nde GT

↻ A qui s'adresse l'option facultative hippologie-équitation ?

- ✓ **Tous les élèves entrants en classe de 2nde Générale & Technologique**, au Campus Métiers Nature de Coutances, pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire en **option facultative hippologie-équitation**.

↻ Qu'est-ce que l'option facultative hippologie-équitation ?

✓ L'option est organisée en **deux groupes de niveau** pour la pratique au centre équestre partenaire (transports lycée-centre équestre assurés) : un groupe «**débutants**» (grand débutant au galop 3) et un groupe «**confirmés**» (galops 5 à 7) pour des reprises d'une durée de 2 heures. **Les cavaliers de galop 4 seront testés sur une reprise de galop 5** pour être affectés à l'un ou l'autre des groupes, selon leur niveau équestre. **Un élève, même grand débutant, peut suivre l'option.**

- ✓ L'option est évaluée sous forme de notes et appréciations sur le bulletin scolaire. Les passages de galops fédéraux (galop 1 à 7) seront proposés, en lien avec le centre équestre partenaire.

↻ Quel est le contenu de l'option facultative hippologie-équitation ?

* **des séances hebdomadaires de 2 heures** (pour un équivalent de 25 semaines – stage de passages de galop et d'évaluation inclus): travail sur le plat & à l'obstacle, mise en selle, longe, travail à pied, trottings, manipulations des animaux, soins aux équidés, entretien du matériel.....

* **des séances théoriques en hippologie** : acquisition des connaissances théoriques requises pour le passage des galops fédéraux. Elles seront organisées sous forme de **périodes bloquées (dont un stage d'une semaine aux vacances de Pâques)** pour un apprentissage intensif des notions nécessaires pour l'évaluation et le passage des galops. **Volume horaire sur l'année:** équivalent 1 heure par semaine sur 25 semaines (périodes bloquées).

* **Les passages de galops** seront annoncés et gérés avec le centre équestre partenaire

↻ GALERIE DE PHOTOS



🐾 Quels sont les engagements ?

- * **L'engagement est annuel.** Une fois l'inscription validée et la période d'essai (2 séances) terminées, il devient définitif et **obligatoire pour l'année scolaire. Toute année entamée au-delà de la période d'essai est intégralement dûe** au regard des engagements financiers des deux structures (établissement et centre équestre)
- * **La licence fédérale 2020 est à charge des familles et comprend une assurance pour la pratique de l'équitation (FFE-Generali Assurances)**
- * **Le certificat médical et l'autorisation parentale autorisant la pratique équestre en compétition sont obligatoires**
- * Les démissions (**sur justificatif médical ou démission de l'établissement**) seront acceptées jusqu'à mi-octobre 2019.

🐾 Quel est le matériel requis pour la pratique de l'option facultative hippologie-équitation ?

- * Un pantalon d'équitation
- * Des bottes d'équitation (pas de bottes de pluie) **ou** des boots d'équitation et des chaps
- * une bombe d'équitation neuve ou non-accidentée (**très important**)
- * Des gants d'équitation (pas de gants en laine)
- * Un blouson coupe-vent, prévoir un haut chaud l'hiver (polaire)
- * Un gilet air-bag ou un gilet (souple) de protection sont fortement recommandés (pas de gilet de cross – trop rigide) – Prenez conseil avant achat si besoin

🐾 Quelle est l'organisation de l'option facultative hippologie-équitation ?

Les séances d'équitation (2h00 hebdomadaires), ont lieu au centre équestre partenaire toutes les semaines **à partir du début du mois d'octobre** de l'année scolaire et **sur 25 semaines au total, y compris le stage d'évaluation.**

Les séances d'hippologie commencent à la mi-septembre (2 séances) et sont ensuite regroupées (vacances de Pâques) pour le stage intensif d'évaluation et de passage de galops.

Les transports lycée-centre équestre aller/retour sont pris en charge par le lycée. Les élèves ne sont pas autorisés à se rendre ou à partir du centre équestre seuls ou par leurs propres moyens. **Les prises en charge ont lieu exclusivement au lycée comme pour les autres cours, à l'aller comme au retour.**

🐾 Quel est le tarif de l'option facultative hippologie-équitation ?

Les transports centre-équestre-lycée aller-retour sont pris en charge et financés par le lycée.

La licence FFE (25 euros pour les moins de 18 ans) est obligatoire pour la pratique de l'équitation et **est à charge des familles.** Elle peut être prise dans le centre équestre partenaire ou dans un autre centre habilité.

La participation des familles est fixée par décision du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA Campus Métiers Nature de Coutances. **Elle s'élève à 500 euros pour l'année scolaire.**

Des modes de financement de type chèques vacances, bons CAF, aides CE et CCAS sont également envisageables pour procéder au règlement (*se renseigner auprès de l'établissement*).

